

Entrevue avec Vincent Duclert, Président du Jury du Capes et Cafep externes, Inspecteur général, groupe Histoire-Géographie

Le 17 janvier 2014 à Paris

En présence de Bruno Benoit, Franck Collard, Hubert Tison

L'APHG fait part de l'inquiétude des préparateurs des concours du Capes externe. Nous avons des préoccupations à court terme. Malgré les textes émanant du Jury, les modalités de l'épreuve continuent de poser un problème. La seconde épreuve a des contours mal définis. D'abord y aura-t'il une double correction pour la seconde épreuve écrite à la fois à dimension, didactique et historique ? Nous demandons un sujet zéro de cette épreuve avec un corrigé type.

Réponse de Vincent Duclert

Vincent Duclert tient à remercier pour commencer l'APHG de l'attention qu'elle prêle au concours du Capes et de son invitation à échanger avec son président. Concernant les nouvelles épreuves, il souligne que c'est l'arrêté du 19 avril 2013 qui a défini les épreuves à l'écrit comme à l'oral. L'arrêté indique également que les questions de programme sont au nombre de 3 en histoire et de 3 en géographie. Le souci du directoire est de rassurer candidats et préparateurs en travaillant à l'installation du concours dans la durée et à la stabilisation des épreuves, et aussi de rapprocher la préparation des trois concours externes (agrégations et CAPES) par la définition de questions communes de programme. Ces questions pour la session 2015 seront rendues publiques par le ministère de l'Éducation nationale au mois de mars. Elles ont été élaborées conjointement par les directoires des jurys. Ceux-ci ont souhaité permettre que les agrégations et le capes puissent être accessibles à tous les étudiants. Pour les prochaines sessions, il n'y aura plus de questions de programmes spécifiques au Capes. Il y aura en revanche un travail sur la définition des questions, en géographie comme en histoire. Pour cette dernière discipline, les directoires souhaitent faire évoluer les bornes chronologiques. Ainsi, une question d'histoire contemporaine pourrait-elle débiter à la fin de la période moderne.

La définition des nouvelles épreuves du Capes a été réalisée par les directoires du concours et s'est concrétisée par la rédaction de deux notes de commentaire et des sujets zéro diffusés par les services du ministère et toujours accessibles notamment sur le Portail national Histoire-Géographie. Un troisième texte, résumant pour les candidats et les préparateurs la pratique des épreuves, a été conçu par le directoire. Elle rassemble les attentes du jury et définit le cadre précis de chaque épreuve. La revue *Historiens Géographes* pourrait le publier¹.

1-Le programme du concours et les exigences du jury

6 questions, 3 en histoire et 3 en géographie, constituent le programme de l'écrit et de l'oral du Capes.

Le nouveau capes est un concours différent du précédent. Il vise à amener les candidats à acquérir et développer des démarches pédagogiques articulées sur leur maîtrise des savoirs

¹ Il a été publié dans le numéro 435 (février 2014)

disciplinaires et une réflexion personnelle sur la transmission. Cette nouvelle définition du concours le rend accessible et de préparation très intéressante.

2-L'hypothèse des 4 questions

A la question posée de revenir – comme le souhaitent les associations d'enseignants du supérieur - à 4 questions de programme correspondant aux quatre périodes structurant traditionnellement l'histoire académique, Vincent Duclert fait la réponse suivante : il s'est déclaré favorable aux 4 périodes lors d'une réunion avec les associations d'historiens de l'enseignement supérieur, en raison de l'importance de cette quadripartition pour la discipline historique. Il a aussitôt indiqué que la bivalence histoire-géographie du capes n'est bien sûr pas remise en cause (elle est inscrite de principe dans les épreuves : une d'histoire, une de géographie à l'écrit ; une d'histoire, une de géographie à l'oral), qu'il était très désireux de dialoguer de la même façon avec les associations de géographes et qu'il l'a fait savoir très tôt à différents géographes intéressé(e)s par le capes, que la priorité est aussi celle de la préparation des étudiants - leur charge de travail ne devant pas être écrasante-, qu'enfin la décision ne lui appartenait pas : celle-ci relève du responsable des concours à la DGRH. La politique du nouveau président du capes, il a insisté sur ce point, est celle de l'écoute, du dialogue, de la concertation, afin de donner toute sa place à ce beau concours dans la refondation du métier d'enseignant et l'approfondissement des savoirs scientifiques.

La commission universitaire de l'APHG plaide pour les 4 questions en histoire mais sans remettre en cause la bivalence du concours.

La préparation doit être abordable pour les étudiants, y compris les plus fragiles et qui ne doivent pas être écartés d'un concours qui doit au contraire susciter de larges vocations dans la jeunesse et dans la société. Vincent Duclert en est convaincu, comme l'APHG. Ils doivent acquérir à la fois des savoirs disciplinaires et des pratiques pédagogiques. Les savoirs disciplinaires participent de cette dimension pédagogique, explique Vincent Duclert, à travers les problématiques de la transmission. Ils permettent de rendre la pédagogie très opérationnelle et confèrent à l'enseignant une grande autonomie intellectuelle. Il n'y a pas de ce point de vue de séparation entre le scientifique et le pédagogique.

3 – Les types d'épreuve à l'écrit

La 1^{ère} épreuve est une dissertation disciplinaire classique.

La seconde épreuve porte en première partie sur un commentaire de documents et en seconde partie intègre une dimension pédagogique, sous la forme d'une exploitation adaptée des savoirs disciplinaires (exposés en première partie) à un niveau donné et appuyée sur une partie du dossier de documents fournis.

4 - Un corrigé type pour cette seconde partie d'épreuve 2 ?

L'APHG demande pour cette seconde épreuve un corrigé type de 3 ou 4 pages afin de sortir du flou de la préparation, de rassurer les préparateurs et les étudiants. Il faut montrer aux étudiants que c'est une épreuve sérieuse, scientifique et pédagogique, pas une roulette russe.

Vincent Duclert indique que tout est fait au niveau du jury pour qu'il ne s'agisse pas d'une « roulette russe ». Ce n'est du reste pas du tout la culture du directoire ni celle du jury. Il tient à rappeler qu'un gros travail de définition pratique des épreuves a été mené, avec pas moins

de trois notes de commentaires (intégrant pour la première d'entre elles des sujets zéro), bien sûr en cohérence les unes avec les autres. Le directoire du jury a conscience par ailleurs des disparités dans les préparations du concours. En raison des liens posés entre scientifique et didactique, il est légitime que différents intervenants se saisissent de la préparation des étudiants, selon les politiques décidées par les Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation. Il a été décidé de ne pas formater excessivement l'épreuve par un corrigé type, et d'insister sur l'esprit d'initiative et l'autonomie que suppose une exploitation adaptée des savoirs pour un enseignement. L'initiative, l'autonomie, la curiosité sont ces valeurs au fondement de l'acte d'enseigner et de transmettre, définissant ce que l'on appelle la liberté pédagogique.

Le directoire du jury, en accord avec la DGRH et le groupe histoire-géographie de l'IGEN, a fait peser ses efforts sur le plus urgent, à savoir l'éclairage des épreuves telles qu'elles ont été instituées par le décret du 19 avril 2013. De nombreux conseils et indications ont été déjà donnés aux candidats et aux formateurs par les notes de commentaire émanant du directoire du jury, un plan type a été fourni et justifié en ce qui concerne la nouvelle épreuve 2 de l'écrit. Le corrigé qui sera fourni dans le rapport du jury du concours de la session 2014 ne se limitera pas à une réponse unique et proposera différentes pistes possibles de traitement de cette épreuve notamment.

On a parlé pour cette partie 2 de l'épreuve 2 de « trace écrite idéale » que les élèves viendraient à conserver (et à élaborer avec leur enseignant). Pour donner une image de cette production attendue, on peut évoquer aussi certaines doubles pages de manuel associant, pour un niveau donné et sur un sujet posé, des notions, des connaissances, un ou des extraits de documents dont l'usage est justifié.

5 Qui va corriger cette épreuve ?

L'APHG demande si l'épreuve 2 sera corrigée en doublette : spécialistes et didacticiens. Vincent Duclert explique que cette distinction, qui ne correspond pas à la conception des épreuves articulant savoirs scientifiques et réflexion didactique comme rappelé ci-avant, n'est donc pas retenue par le directoire du jury du capes. Certes, des spécialités et des compétences existent. Elles ont, dans leur diversité légitime, toute leur place dans le jury, mais elles ne définissent pas des profils au sein de celui-ci. Elles n'interviennent donc pas dans la composition des binômes de correcteurs. Le directoire veillera à ce que les candidats ne soient pas jugés sur des savoirs pédagogiques qu'ils n'acquerront, une fois le concours réussi, qu'en 2^{ème} année de master MEEF. Mais il veillera aussi à ce que les savoirs scientifiques, une fois exposés (dans la partie 1 de cette épreuve), soient intelligemment mobilisés aux fins de transmission à un public d'élèves. Tout pédagogue ou futur pédagogue se préoccupe de cette démarche de transmission de la connaissance.

6 Questions diverses

Vincent Duclert indique que le nombre de postes aux concours est,
pour le 2013 bis (ou 2014 exceptionnel) :
public (capes) 750 postes
privé (cafep) 90 postes,

pour le 2014 :

(capes) 635 postes
(cafep) 110 postes.

Le Président du Jury souhaite avec ce nouveau CAPES attirer une nouvelle génération de candidats intéressée par nos matières. C'est le vœu du ministre, relayé par la DGRH et l'Inspection générale que de redonner au métier d'enseignant une forte attractivité par un investissement dans la formation pédagogique (initiale comme continue) et une reconnaissance de son statut intellectuel.

Le directoire sera particulièrement attentif au déroulé du concours, à l'accueil des candidats à Chalons-en-Champagne et aux conditions d'examen. Le rapport du jury fera à la rentrée universitaire 2014-2015 le bilan très complet de cette première session du capes rénové et la revue *Historiens & Géographes* donnera comme à son habitude une grande audience à ce rapport.

Au total une réunion fructueuse d'échange et d'écoute importante en raison des enjeux de ce nouveau CAPES qui a permis d'exprimer les inquiétudes de l'APHG et d'apporter des réponses

Pour la délégation de l'APHG, le rapporteur Hubert Tison
APHG ; Tous droits réservés